



Procès-verbal de la rencontre du 25 septembre 2020
Association des infirmières et infirmiers stomothérapeutes du Québec
Rencontre Zoom 9h08-11h45

Présences :

Isabelle Dionne	Audray Lafortune	Luce Martineau	Valérie Chaplain
Pascale Bellemare	Claire Émond	Laurence Quintin	Marie-Soleil Bourbeau
Caroline Aucoin	Mélanie Therrien	Stéphanie Dersrochers	Maude Limoges-Lemay
Nevart Hortakozian	Stéphanie Bourget	Louise Samuel	Catherine Brissette
Sissy Ramos	Liette St-Cyr	Sylvianne Labrie	Tarik Alam
Marie-France Dubé	Deborah Abner	Filsan Abal	Chantale Côté
Isabelle Deshaies	Julien Côté	Louise Turgeon	Claudine Pelletier
Jessica Pelletier	Laurence Labelle		

- **Accueil et début de l'assemblée (9h08)**
 - Remerciement aux membres pour leur présence et on leur souhaite la bienvenue. La présidente, Claire, a des difficultés de connexion. La Vice-présidente, Luce, prend la relève temporairement.
 - Quorum atteint
- **Adoption de l'ordre du jour**
 - Ajouts des variés :
 - Poste vacant aux élections à combler
 - Guide pour les nouveaux stomisés (Audray Lafortune)
 - Exclusivité à faire signer pour les personnes membres des sous-comités (Louise Samuel)
 - Permettre aux membres du CE d'obtenir les mêmes privilèges que les membres de l'AISQ (Luce Martineau)
- **Adoption du procès-verbal du 24 avril 2020**
 - Un ajout est demandé : Stéphanie Desrochers et Maude Limoges-Lemay étaient présentes lors de la dernière rencontre du 24 avril 2020, mais leur présence n'y était pas inscrite. Ajout fait en date d'aujourd'hui.
- **Rapport de la Trésorière (Audray Lafortune)**
 - Les finances de l'association vont bien.
 - Audray a fait des démarches avec un comptable pour faire un premier rapport d'impôt. Suite à ces démarches, on a des surplus budgétaires. La comptable suggère d'augmenter nos dépenses sans tout écouler
 - Audray a faites des démarches au niveau de la Caisse. Elle propose un placement au montant de 10,000 selon 2 options :
 - 1- un compte avantage entreprise à 0.15% avec transactions sans limite. Nous pouvons retirer l'argent quand on veut sans pénalité
 - 2- Placement en Capital garanti : 1-3-5 ans à 0.9%

Le CE a choisi la 1ere option puisque nous pouvons avoir accès rapidement au montant si jamais nous en avons de besoin et la différence du taux d'intérêt n'est pas majeur. De plus, le forfait des transactions ne correspondait plus à nos besoins donc le nouveau forfait à 5,95\$ par mois nous permet de faire des économies de 60 \$ par année. Si besoin du guichet ou

d'une transaction comptoir, nous serons chargé à l'utilisation ce qui est peu fréquent pour le moment.

- Problématique de concordance entre le registre des entreprises et Revenu Québec. Selon le Registre des entreprises, nous sommes considérés une association et selon Revenu Québec, nous sommes une société de personne (numéro qui commence par 33-XXXX) En réalité, on devrait être une personne morale à but non lucratif auprès du registre des entreprises. Après analyse et recommandations, nous gardons le nom d'association tout en nous inscrivant comme personne morale à but non lucratif auprès du registre des entreprises.
- Pour augmenter nos dépenses, le CE a pris la décision d'augmenter les remises de prix au niveau de ses membres. Prix pour des participations à des congrès et des renouvellements de statuts de membres.
- **Mot de la présidente**
Remerciement de la présidente qui souligne le travail de Louise Samuel pour son implication dans le comité d'élection. Louise a remis sa démission du comité d'élection le mois dernier. Ce poste est donc maintenant vacant.
- **Site internet (Pascale Bellemare)**
 - Nouveau site fonctionnel. Le site ne semble pas nouveau en surface, mais le travail a été fait dans la conception en arrière-plan. Quelques difficultés rencontrées reliées à l'utilisation de son ancien compte. Les membres recevaient un message de renouveler sans que ce soit le bon moment. Ils ont donc payé en double et ils ont été remboursés.
 - Pour la plupart, le processus de se réinscrire à nouveau a été fait avec succès.
 - Il manque la section Évènement sur notre site web. Onglet à venir selon l'évolution de la situation actuelle. Agence concept K ont beaucoup de demandes et Pascale a jugé non urgent la création de cet onglet. Isabelle Deshaies, du comité de l'organisation de journée de formation, a soumis à Pascale les éléments pour la création.
 - Pascale invite les gens à partager avec elle s'il y a des événements ou formations qu'elle pourrait afficher sur le site. Des ajouts sont possibles.
- **Rapport de la directrice régionale de l'ISPSCC : (Valérie Chaplain)**
 - **Conférence annuelle de l'ISPSCC** : vif succès. La pandémie aidant, c'était virtuellement plus facile et moins dispendieux. Rayonnement international. Par contre, la seule présentation francophone de la conférence y a été annulée. Cette déception fut un levier pour permettre la journée du congrès francophone du 17 septembre 2020.
 - Au-delà de 100 personnes étaient présentes lors de cette journée du 17 septembre, provenant du Canada, États-Unis et de l'Europe.
 - La prochaine conférence nationale de 2021 impliquera une journée non déterminée (sondage en cours) avec des conférenciers en français.
 - Nevert Hortakozian, notre collègue au Québec, est maintenant la présidente de l'exécutif de l'ISPSCC
 - 2020 : Révision des standards de pratique. 4 nouveaux standards établis. Les libellés sont en cours et devraient être disponibles pour la fin de l'année 2020
 - Projet énoncé de position sur le débridement : Processus de rédaction suis son cours.
 - Meilleures pratiques de débridement?? pour cathétérisme intermittent : Le désir d'une traduction y est présent, on cherche du financement pour effectuer la traduction
 - Avancé de l'ISPSCC : Évaluation-approbation des articles soumis selon un peer-review (revue par les pairs). Idéalement, un éditorial-chronique pour les canadiens-français. Serait-ce possible?
 - La conférence de Wounds Canada se tiendra de façon virtuelle du 14-18 octobre 2020
 - International continence society (Europe) : 19-22 Novembre 2020. Puisque sera en virtuelle, elle devient accessible à tous

- **Comité des formulaires : (Maude Limoges-Lemay)**
 - A reçu peu de formulaires en soins de stomies, mais ils sont disponibles sur le site de l'AISQ dans la section membre, onglet formulaires pour consultation.
 - Difficile de faire un formulaire unique considérant les différences dans les besoins et des exigences de chacun des milieux
 - Si d'autres personnes ont des formulaires, on peut les envoyer à Pascale pour qu'elle puisse les déposer sur le site et nous incluons maintenant les formulaires en soins de plaies et soins de stomie
- **Comité de valorisation**
 - En pause avec le contexte. Le comité reprend en octobre
 - Audray s'est informée sur la Stoma stroll. Ceci consiste en une marche pour les personnes stomisées, mais aussi pour les personnes ayant maladies inflammatoires de l'intestin. Aucune association au Québec ne fait cette marche.
- **Comité de formation**
 - En pause dans le contexte actuel. Les commanditaires avaient été approchés. Trois-Rivières devait être l'endroit pour la journée. Donc, il restera à actualiser le tout quand le contexte sera favorable.
- **Mot de la conseillère académique de l'ISPSCC (Louise Samuel)**
 - Le cours francophone a débuté avec 12 personnes. Maintenant, ils sont 11. Les stages ont recommencé, mais il y a du retard dans le contexte.
 - Marie-Andrée Masson remplacera Louise Turgeon à titre de conseillère académique en continence
 - Il y aura un ajout de 2 unités de formation dans le module de continence et le tout devrait être prêt pour janvier 2021?
 - Louise a envoyé un sondage pour connaître quelle journée conviendrait le plus pour la conférence 2021 en français : 2 soirs? Le dimanche avant? Le jeudi ? Il serait important de répondre au sondage.
- **Nouveautés RAMQ DE 58-319-339**
 - Nouveau code RAMQ en vigueur depuis le 19 août 2020. Voir le site de la RAMQ pour la description exacte du code DE 58, 319 et 339
 - Des questions subsistent. Julien Côté se porte volontaire pour éventuellement faire un midi web ou autre pour éclaircir certains questionnements
 - Sylvianne Labrie nous transmet certaines réponses qu'elle a reçues de la RAMQ . Voici son courriel :

Objet

Renseignement complémentaires à la Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception en vigueur 19 août 2020 infolettre#151

 Imprimer

No référence : 008157886

De: RAMQ
Envoyé: 22 septembre 2020 15:10

Bonjour,

À la lecture de l'infolettre je constate qu'il n'est plus mentionné dans le libellé de l'indication "La colonisation critique est définie par la présence d'au moins un pathogène documentée par une culture". Donc, il n'est plus nécessaire de faire une culture de plaie et d'attendre le résultat avant de prescrire. C'est le diagnostic clinique qui prévaut seulement?

Depuis la modification des indications reconnues pour le paiement des pansements antimicrobiens le 19 août 2020, il n'est plus nécessaire de faire une culture de plaie pour confirmer une colonisation critique par un agent pathogène. La présence des signes cliniques mentionnés dans l'indication de paiement est suffisante pour que le remboursement des pansements antimicrobiens soit accordé.

Code DE58: si j'ai bien compris le libellé, ce code est maintenant utilisé qu'une fois dans la vie d'un patient, que l'on inscrit sur l'ordonnance.
 Le code DE58 ne peut être utilisé qu'une seule fois par plaie. Il est donc possible que le code DE58 soit utilisé plus d'une fois chez un patient en autant que ce code soit utilisé pour des plaies différentes.

Est si un prescripteur prescrit à nouveau DE58 parce qu'il n'a pas accès au DSQ du patient, qu'arrive-t-il?

Tout prescripteur a la responsabilité d'avoir les éléments cliniques nécessaires afin de confirmer que l'état de santé de son patient correspond au code d'exception utilisé.

Nous n'avons plus besoin de remplir le formulaire #8153 Demande d'autorisation de paiement pour les pansements antimicrobiens puisque:
 Les codes DE319 ET DE339 viennent remplacer les demandes supplémentaires d'une plaie qui n'a pas guérie en 12 semaines (DE339), ou une nouvelle plaie ou une récurrence d'une plaie au même site (DE319).
 Le formulaire #8153 est-il aboli?
 Le formulaire 8153 a effectivement été aboli. Une demande d'autorisation pour une poursuite de traitement au-delà des 12 premières semaines de traitement est maintenant possible via l'utilisation d'un des deux nouveaux codes d'exception, soit le code DE319 et le code DE339.

Fermer Répondre

- Des problèmes sont soulevés quant aux remboursements par les assurances privées lorsqu'une infirmière fait une prescription de pansements ou de produits. Les assurances ne relèvent pas de la RAMQ et peuvent décider si elles exigent une signature médicale ou non. Il faut voir aussi si les assurances sont en Ontario versus au Québec. Les infirmières en Ontario n'ont pas le droit de prescrire. Dans le doute, tenter avec une prescription médicale.

Suivi du livre blanc et reconnaissance : Pascale Bellemare

- Madame Sylvie Dubois, ayant quitté son poste à la DSI nationale, c'est Élisabeth Arpin qui a repris l'intérimaire. Le dossier n'a pas été repris pour le moment. Johanne Roy, conseillère en soins s'occupe de porter le dossier dans le processus de reconnaissance.
- Suite à l'invitation de M. Mathieu au sujet de se manifester auprès du ministère de la santé pour demander la reconnaissance des spécialités infirmières dans le réseau, Luce et Valérie ont transmis, au nom de l'AISQ, une lettre à ce sujet. Nous avons reçu un accusé de réception de Danielle McCann, Mme McCann a quitté cette fonction et elle est remplacée par Christian Dubé. Luc Matthieu n'a fait aucun retour pour le moment
- L'OIIQ tiendra un forum virtuel en novembre 2020 avec 3 journalistes ayant pour thème : Au cœur de l'expertise. Il pourrait être intéressant de nourrir les journalistes quant à notre expertise en stomathérapie et ainsi susciter une réflexion des décideurs et faire connaître notre rôle!
- Demande d'un membre afin que le livre blanc soit accessible via la section membre. Pascale fera le dépôt dans les prochains jours.

Statuts et règlements : Luce Martineau

- Longue discussion concernant la nécessité ou non d'utiliser le code Morin lors des assemblées
- Les gens ne s'entendent pas si une V-P peut faire le travail de secrétaire et vice versa
- Depuis toujours, c'est un fonctionnement fluide et convivial qui est privilégié. Le code Morin dans le contexte alourdirait le processus et ne représenterait pas d'avantage.
- Rien ne nous y oblige
- Le comité exécutif va prendre le temps de se pencher plus en profondeur sur la question la semaine prochaine et revenir aux membres
- La révision du document n'a pas pu être faite, l'entièreté du débat ayant été sur le code Morin ou non.
- Les statuts et règlements seront reportés à la prochaine assemblée.
- Quelques personnes font des suggestions lors de la rencontre.

Tirage de 3 inscriptions au congrès de Wounds Canada en octobre 2020

- Filsan Abdi
- Nevart Hortakozian
- Valérie Chaplain

Simplement payer et demander remboursement à Audray Lafortune

Prochaine rencontre :

16 avril 2021. Virtuellement ou en présence?

2 postes seront à combler et qui ne pourront pas être reconduit : Pascale au site Internet, et Claire à la présidence

Varia :

1. Comité élection : Un courriel sera envoyé pour solliciter les membres à s'impliquer dans ce comité. On a besoin d'un membre pour faire partie de ce comité
2. Ajouts aux statuts et règlements : les membres du CE peuvent obtenir les mêmes privilèges que les membres de l'AISQ créant une certaine rétention et un intérêt à s'impliquer dans le CE (ex : participation à des concours)
3. La façon de s'approvisionner le guide pour les nouveaux stomisés ne semble pas être uniforme partout. De plus, il semblerait y a voir certaines modifications présentes dans certains guides et pas dans d'autres. Jude Ruest suggère une donation des CISSS, centres hospitaliers et CIUSSS l'utilisant en échange des guides gratuits. L'idée ne fait pas unanimité. Audray va questionner davantage et un vote suivra PRN
4. Formulaire à faire signer par les membres des sous-comités pour conserver la confidentialité et l'exclusivité de ce qui est fait, dit et accompli. Le formulaire sera inspiré de ceux du NSWOC.

Fin de l'assemblée : 11h45